

## Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Lussat, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de monsieur Dominique DUCHÉ, maire.

**Date de convocation du conseil municipal :** le 18 juillet 2024

**Présents :** DUCHÉ Dominique, LEY Pierre, BAUDRAS Thierry, CHARBONNEL-BRYAN Florence, BOURDERIONNET Isabelle, GOUTTEFANGEAS Stéphane, REIGNAT Cédric, ARSAC Hervé,

**Absents :** DELARBRE-BELOT Stéphanie, FRANCHASSE Nicolas, TISSANDIER Isabelle, GARRAUD Frédéric, DEMAS Agathe, MOREAU Nicolas

**Procurations :** DELARBRE-BELOT Stéphanie à REIGNAT Cédric  
TISSANDIER Isabelle à LEY Pierre  
GARRAUD Frédéric à GOUTTEFANGEAS Stéphane  
DEMAS Agathe à DUCHÉ Dominique

**Secrétaire de séance :** LEY Pierre

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....	1
Devis voirie Rue des Lilas : N° 24 07 25-1.....	2
Devis pour aménagement Rue de la Molle Sud : N° 24 07 25-2.....	2
Devis pour aménagement abords du parking et de l'Epigée : N° 24 07 25-3.....	3
Devis ordinateur école : N° 24 07 25-4.....	3
Devis de réparation pour un des cadrans de l'horloge de l'Eglise : N° 24 07 25-5.....	4
Proposition commerciale SOCOTEC pour la mise en service du nouveau jeu de l'école : N° 24 07 25-6..	4
Questions diverses.....	4

<b>Approbation des procès-verbaux de la séance précédente</b>
---

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024.

**Devis voirie Rue des Lilas : N° 24 07 25-1**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des devis pour la continuité des travaux de voirie « Rue des Lilas » en bordure de la parcelle ZS 2.

Il présente les devis suivants :

- Entreprise SARL Daniel DELAVET & Fils pour un montant de 5.275,00 € H.T, soit 6.330,00 € TTC.
- Entreprise GA TP pour un montant de 9.080,00 € H.T, soit 10.896,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SARL Daniel DELAVET & Fils, la moins disante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'entreprise SARL Daniel DELAVET & Fils et l'autorise à signer le devis pour un montant de 5.275,00 € H.T soit 6.330,00 € TTC. Le paiement de la facture sera effectué sur le budget investissement de la commune.**

**Devis pour aménagement Rue de la Molle Sud : N° 24 07 25-2**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des devis pour les travaux d'aménagement de voirie, Rue de la Molle Sud et l'accès à salle culturelle l'Épigée.

Les devis sont les suivants :

- Entreprise SARL Daniel DELAVET & Fils pour un montant de 50.000,00 H.T, soit 60.000,00 € TTC.
- Entreprise GA TP pour un montant de 75.826,57 € H.T, soit 90.991,88 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SARL Daniel DELAVET & Fils, la moins disante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'entreprise SARL Daniel DELAVET & Fils et l'autorise à signer le devis pour un montant de 50.000,00 € H.T soit 60.000,00 € TTC. Le paiement de la facture sera effectué sur le budget investissement de la commune.**

**Devis pour aménagement abords du parking et de l'Epigée : N° 24 07 25-3**

Monsieur le Maire et Monsieur Thierry BAUDRAS, Conseiller délégué, présentent à l'assemblée des devis pour les travaux d'aménagement des abords du parking et de l'Epigée.

Les devis sont les suivants :

Engazonnement :

- Entreprise FABRE Jérémy Paysagiste pour un montant de 6.191,00 € H.T, soit 7.429,20 € TTC.
- Entreprise AGRADIS pour un montant de 6.283,70 € H. T, soit 7.540,44 € TTC.

Aménagement des merlons :

- Entreprise FABRE Jérémy Paysagiste pour un montant de 5.010,75 € H.T, soit 6.012,90 € TTC.
- Entreprise AGRADIS pour un montant de 4.424,60 € H. T, soit 5.309,52 € TTC.

Monsieur le Maire et Monsieur Thierry BAUDRAS proposent de retenir l'entreprise FABRE Jérémy Paysagiste pour les raisons suivantes :

- concernant le gazon celle-ci propose une première tonte avec ramassage, regarnissage, roulage et engrais gratuitement alors que l'entreprise AGRADIS ne le propose pas
- concernant l'aménagement des merlons, celle-ci propose 35 arbustes pour 7 variétés alors que l'entreprise AGRADIS ne propose qu'une variété pour 20 arbustes

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer les devis de l'entreprise FABRE Jérémy Paysagiste pour un montant total de 11.201,75 € H.T soit 13.442,10 TTC. Le paiement de la facture sera effectué sur le budget investissement de la commune.**

**Devis ordinateur école : N° 24 07 25-4**

Monsieur Stéphane GOUTTEFANGEAS, Conseiller délégué, informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter un ordinateur portable à l'école pour le bureau de Monsieur le Directeur.

Monsieur GOUTTEFANGEAS présente donc à l'assemblée les deux propositions de la société LDLC de Clermont-Ferrand :

- Devis pour l'achat d'un ordinateur portable ASUS P 16 d'un montant de 524,96 € H.T soit 629,95 TTC.
- Devis pour l'achat d'un ordinateur portable ASUS Vivobook X 15 d'un montant de 416,63 H.T, soit 499,95 TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter l'ordinateur portable ASUS P 16 car celui-ci est plus performant et à une durée de vie plus longue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire d'acheter l'ordinateur portable d'un montant de 524,96 € H.T, soit 629,95 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis afin de passer commande. Le paiement de la facture sera effectué sur le budget investissement de la commune.**

**Devis de réparation pour un des cadrans de l'horloge de l'Eglise : N° 24 07 25-5**

Monsieur Pierre LEY, adjoint au maire, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire réparer un des cadrans de l'horloge de l'Eglise.

Monsieur Pierre LEY présente donc à l'assemblée le devis de l'Entreprise BODET :  
- Devis d'un montant de 882,00 € H.T soit 1.058,40 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à ce devis pour la réparation d'un des cadrans de l'horloge de l'Eglise.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de faire réparer un des cadrans de l'horloge de l'Eglise d'un montant de 882,00 € H.T, soit 1.058,40 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis afin de passer commande.**

**Proposition commerciale SOCOTEC pour la mise en service du nouveau jeu de l'école : N° 24 07 25-6**

Monsieur Stéphane GOUTTEFANGEAS, Conseiller délégué, informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer la mise en service du nouveau jeu pour l'école maternelle et présente donc à l'assemblée la proposition commerciale de SOCOTEC :

- Devis d'un montant de 207,00 € H.T soit 248,40 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition commerciale de SOCOTEC avec laquelle la commune possède déjà un contrat pour les vérifications périodiques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Mr le Maire et l'autorise à signer la proposition commerciale de SOCOTEC d'un montant de 207,00 € H.T, soit 248,40 € T.T.C.**

**Questions diverses**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00**

**Signatures**

DUCHÉ Dominique

LEY Pierre